



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 443

5 décembre 2019

Une motion pour souligner **50 ANS** d'aide sociale

Le 2 décembre 1969, le gouvernement québécois adoptait la *Loi de l'aide sociale*. Le principal mérite de cette loi est sans contredit d'avoir instauré un droit universel à l'assistance sociale. En principe, toute personne ou famille connaissant des difficultés financières allait dorénavant pouvoir recevoir de l'argent de l'État pour lui permettre de combler ses « besoins ordinaires et spéciaux ».

Il s'agissait d'une avancée certaine pour la société québécoise. Malheureusement, depuis 50 ans, ce droit subit de multiples restrictions et les prestations demeurent nettement insuffisantes.

Un des moyens mis en œuvre par le Collectif pour souligner cet événement a été d'inviter les parlementaires à déposer une motion reconnaissant l'importance de l'aide sociale. L'objectif

était de rallier tous les partis autour d'un message commun et, surtout, de leur rappeler leur responsabilité en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. Tous les partis politiques ont acquiescé à la demande du Collectif.

Délégation

Le 29 novembre, une petite délégation composée de représentant·e·s du Collectif, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec et de l'Association pour la défense des droits sociaux-Québec métropolitain (ADDS-QM) s'est donc rendue à l'Assemblée nationale pour assister au dépôt de la motion.

Comme prévu, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a déposé une motion conjointement avec les député·e·s Monique Sauvé (PLQ), Alexandre

Leduc (QS) et Harold Lebel (PQ). Comme il s'agissait d'une motion avec débat, chacun des quatre partis avait quelques minutes pour livrer un message.

Point de presse

Tout de suite après la photo de circonstance avec le ministre et les député·e·s de l'opposition responsables de la solidarité sociale, un point de presse a été improvisé dans le hall du parlement. Le porte-parole du Front commun, Guillaume Grenon, a mis l'accent sur les multiples restrictions qui minent le droit à l'aide sociale, par exemple l'interdiction de sortir du Québec pour plus de sept jours consécutifs, la réduction de la prestation pour vie maritale ou la limitation des gains de travail permis à 200 \$ par mois pour une personne seule. Le porte-



La motion déposée par le ministre

- Que l'Assemblée nationale souligne qu'il y a 50 ans, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur l'aide sociale* afin d'introduire un droit à l'assistance sociale;
- Qu'elle reconnaisse l'importance de cette loi non seulement pour les personnes dans le besoin, mais pour l'ensemble de la société;
- Qu'elle s'assure de l'évolution de cette loi au fil du temps, de sorte que l'inclusion économique et la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu se poursuivent.

parole du Collectif, Serge Petitclerc, a quant à lui dénoncé l'insuffisance des prestations qui persiste depuis 50 ans. Avec des revenus de 776 \$ par mois, une personne assistée sociale n'a même pas assez d'argent pour couvrir la moitié des besoins de base reconnus. Et encore là, 776 \$, ça inclut tous les crédits qu'une personne assistée sociale peut aller chercher. Certaines personnes doivent donc survivre avec un montant encore plus bas.

Ensuite, la militante de l'ADDS-QM Monique Toutant a livré un témoignage sur sa propre situation, sur la difficulté de faire reconnaître une contrainte sévère l'emploi à l'emploi et sur la nécessité d'abolir les catégories. Une permanente de la même organisation, Renée Dubeau, a conclu le point de presse en lisant le témoignage d'une autre militante de l'ADDS-QM, Linda Laprise, qui n'a pu se présenter en raison d'un empêchement de dernière

minute. Madame Laprise voulait attirer l'attention sur la complexité des programmes d'aide de dernier recours et sur le poids des préjugés.

Et maintenant?

Souligner l'importance de l'aide sociale est une chose, agir pour que les personnes assistées sociales sortent de la pauvreté en est une autre. Il faut maintenant que le gouvernement passe de la parole aux actes. Augmenter substantiellement les prestations et éliminer les restrictions au droit à l'aide sociale doivent faire partie de ses priorités.

Plus d'information sur les 50 ans de l'aide sociale (archives, communiqués, lettres, analyses, vignettes, etc.) : www.pauvrete.qc.ca/50-ans-aide-sociale/

* L'État doit viser la fin des guignolées *

Chaque année, La grande guignolée des médias nous rappelle la triste nécessité des œuvres de charité. L'appel à la générosité vise à répondre à un besoin criant de denrées, comme en fait foi les 1,9 million de demandes d'aide alimentaire chaque mois au Québec.

En période de plein emploi, comment expliquer l'augmentation du pourcentage de demandes d'aide alimentaire pour les personnes ayant un salaire, celui-ci étant passé de 11,2 % en 2017 à 13,5 % en 2019? Avoir un emploi ne devrait-il pas permettre de se hisser hors de la pauvreté et de subvenir à tous ses besoins?

Il y a cinquante ans cette semaine était adoptée au Québec la *Loi de l'aide sociale* dont le but était de combler « les besoins ordinaires et spéciaux d'une famille ou personne seule qui est

privée de moyens de subsistance » (art. 6). L'État cherchait ainsi à prendre le relais de la charité privée et à assumer la responsabilité d'aider quiconque dans le besoin. Ce faisant, l'État instaurait un droit universel à l'assistance sociale.

Force est toutefois d'admettre que ce droit peine à se réaliser. La charité supplée toujours les insuffisances en matière de protection sociale. Or c'est le rôle des élus de voir à la lutte contre la pauvreté, c'est eux qui disposent de moyens d'action pour améliorer le revenu des personnes et des familles.

Pour assurer à l'ensemble de la population une protection sociale digne de ce nom, l'État doit garantir un droit à vivre dignement. Il doit viser la disparition des guignolées et toute autre œuvre de charité.



Bougeons!

15 \$ minimum!

Le gouvernement s'apprête à annoncer l'augmentation du salaire minimum qui sera en vigueur à partir du 1er mai prochain.

Parce que travailler rime encore et toujours avec pauvreté pour les travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle, les organisations regroupées autour de la campagne 5-10-15 considèrent que le gouvernement doit augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure, le plus rapidement possible.

Le Collectif vous invite à participer à une action pour mettre de la pression sur le gouvernement. Il y a trois façons d'y participer. Vous trouverez toutes les informations au www.pauvrete.qc.ca/15-automne2019/.

*** Cartes de Noël ***

- Vous avez envie de sensibiliser vos collègues de travail ou le grand public à la réalité des personnes en situation de pauvreté? Vous voulez organiser une séance de distribution à l'entrée d'un centre commercial ou à un coin de rue? Le Collectif peut vous fournir gratuitement ses cartes de Noël.
- Oui, oui! Si vous avez une idée pour en distribuer plusieurs dizaines, quelques centaines, voire des milliers, contactez-nous.
- Sur le thème « Être pauvre, c'est toujours un casse-tête », les cartes sont illustrées par Élise Gravel. Vous pouvez les voir par ici: cutt.ly/Ye8vnfV et trouver plus d'information sur la campagne par là : cutt.ly/fe8vQcP



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca